



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Communiqué de presse



L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 7 décembre 2016 une note d'information relative à l'émission par Attijariwafa bank d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanismes d'absorption des pertes et d'annulation du paiement des coupons.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée
Taux	Révisable chaque 20 ans, entre 5,53% et 5,73% pour les 20 premières années	Révisable annuellement, entre 3,76% et 3,96 % pour la première année
Prime de risque	Entre 180 et 200 pbs	Entre 150 et 170 pbs
Plafond	MAD 500 000 000	
Maturité	perpétuelle	
Garantie de remboursement	Aucune	
Méthode d'allocation	Adjudication à la française	
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse), réservée aux investisseurs qualifiés	

Le montant total de l'opération adjugé sur les deux tranches ne devra pas excéder la somme de MAD 500 000 000.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

La note d'information visée par l'AMMC est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public dans les lieux suivants :
 - Siège social d'Attijariwafa bank : 2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca.
 - Siège social d'Attijari Finances Corp. : 163, avenue Hassan II – Casablanca ;
- Disponible sur le site web de l'AMMC (www.ammc.ma)

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

CP/EM/039/2016